

## DEMANDE DE DÉROGATION DANS LE CADRE DE L'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE COLLÈGE

**ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Nom de l'élève :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse de l'élève à la rentrée 2021 :	
Établissement fréquenté en 2020/2021 :	
Classe fréquentée en 2020/2021 :	
Établissement demandé en 2021/2022 :	
Classe demandée en 2021/2022 :	
LV1 :	LV2 : Option :

RESPONSABLE 1	Représentant légal	Personne en charge de l'élève
Nom, Prénom :	Lien avec l'élève :	
Téléphones : Portable	Domicile	Travail
Courriel :	Adresse :	
RESPONSABLE 2	Représentant légal	Personne en charge de l'élève
Nom, Prénom :	Lien avec l'élève :	
Téléphones : Portable	Domicile	Travail
Courriel :	Adresse :	

<b>Motif(s) de la demande : joindre impérativement les pièces justificatives</b>
Élève souffrant d'un handicap. <i>(joindre copie de la notification de la MDPH)</i>
Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé. <i>(joindre justificatif qui sera transmis au médecin scolaire de l'établissement).</i>
Élève boursier sur critères sociaux <i>(joindre une copie de la notification d'attribution)</i>
Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité à la rentrée 2021. <i>(joindre certificat de scolarité)</i>
Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité. <i>(joindre un justificatif de domicile)</i>
Élève devant suivre un parcours scolaire particulier. <i>(joindre justificatif permettant d'apprécier la situation)</i>
Autres motifs. <i>(joindre un courrier explicatif)</i>
A : Signature des parents :
le :
<b>Important</b> : Précisions apportées par la région Occitanie : « l'octroi d'une dérogation n'implique pas la prise en charge du transport scolaire tant du point de vue de son financement que de son organisation. Plus d'informations sur : <a href="https://www.laregion.fr/transports-lot-scolaire">https://www.laregion.fr/transports-lot-scolaire</a> ».

<b>Cadre réservé au chef d'établissement d'origine</b>		
Classe fréquentée :	Admission en :	
Appel :	OUI	NON

Une dérogation ne peut être accordée que dans la limite des places disponibles

Les demandes de changement d'établissement justifiées par un déménagement doivent obligatoirement être adressées à la direction des services de l'Éducation nationale du Lot, accompagnées du justificatif du nouveau domicile.